

<http://enseignants.se-unsa.org/Remuneration-des-enseignants-specialises-les-propositions-du-SE-Unsa>



Enseignants de l'Unsa

Rémunération des enseignants spécialisés : les propositions du SE-Unsa

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : mercredi 29 juin 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Une nouvelle rencontre est programmée pour le 29 septembre qui fera suite à [un premier échange](#). Dans cette perspective, nous avons élaboré de nouvelles propositions que nous avons communiquées au ministère.

De nombreux collègues nous ont fait part de leurs interrogations, inquiétudes ou colère. D'autres ont salué les avancées. Beaucoup ont bien compris le sens plus équitable de cette nouvelle architecture que le SE-Unsa défend :

- la reconnaissance d'une spécialisation avec l'IFP (*indemnité de fonction particulière*)
- la reconnaissance d'une mission avec l'IACS (*indemnité pour activités de coordination et de synthèse*)
- la reconnaissance du suivi des élèves avec l'ISAE (*indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves*)

D'autres, nombreux également, nous ont suggéré des propositions.

Même si pour le SE-Unsa, les mesures proposées contiennent de réelles avancées, des situations restent encore à éclaircir car pour 20 % des collègues cela se traduit par une érosion de revenus, ce qui en termes de revalorisation salariale n'est bien entendu pas acceptable.

Des propositions pour permettre à l'ensemble des collègues d'être gagnants : solution unique ou diversifiée ?

Lorsqu'on examine de près les situations, on observe que les conséquences des propositions ministérielles impactent très différemment les collègues selon leur fonction, leur statut ou leur lieu d'exercice. Globalement, les bénéficiaires sont plutôt en ESMS, les déçus en Segpa, Érea et Ulis.

Vouloir appliquer une solution unique relève de la méconnaissance de l'hétérogénéité des situations professionnelles et contribue, par ailleurs, à renforcer les iniquités car ceux qui gagneraient plus avec ces nouvelles dispositions creuseraient davantage l'écart ! Ceux qui avancent cette idée sont dans une posture qui les dédouane de leurs responsabilités. « Yaka » augmenter tout le monde ... et une fois cette incantation posée, on a fait son boulot syndical et ce n'est donc pas de sa faute si ça échoue. Ce n'est pas le fonctionnement du SE-Unsa.

Forts de nos échanges avec la profession et de la consultation de nos militants, nous avons élaboré 4 propositions en direction :

- des PE, qu'ils soient spécialisés ou pas,
- des PLP,
- des titulaires et non titulaires
- ainsi que des certifiés et profs d'EPS qui interviennent en Segpa, Erea et Ulis

Les propositions du SE-Unsa

Pour les PE, PLP, profs d'EPS et certifiés

- Borner forfaitairement l'activité de coordination et de synthèse à 1h30,
- Créer une IFP « d'exercice dans le 2nd degré » valable pour tous les personnels (PE, PLP, PLC) augmentée aux alentours de 1000 Euros (834 actuellement),
- Faire bénéficier prioritairement les PLP non titulaires d'une IMP pour « toute mission d'intérêt pédagogique ou éducatif » ou étendre celle concernant le tutorat des élèves de lycée en y ajoutant « et des classes professionnelles et préprofessionnelles »,
- Reconnaître la mission de professeur principal dans une ISAE « d'exercice dans le 2nd degré » sur le modèle ISOE en introduisant et en modulant une part variable selon le nombre d'élèves ou le niveau d'enseignement.

Pour les référents et enseignants au CNED

Nous avons renouvelé notre demande de les inclure dans le décret de l'ISAE, compte tenu de leurs missions entièrement dédiées au suivi et à l'accompagnement des élèves. Si pour les référents, le ministère propose de transformer l'indemnité existante de 929 Euros en une indemnité pour mission particulière (IMP) d'un montant de

1250 Euros, il ne propose toujours rien pour les enseignants du CNED.

Pour notre part, nous demandons plutôt que l'indemnité existante soit portée à 1250 Euros. Pour nous, l'IMP n'est pas appropriée car elle rémunère des missions ponctuelles, ce qui n'est pas le cas des référents dont la mission est définie dans un décret.

Nous souhaitons également l'alignement des collègues mis à disposition dans les MDPH sur cette mesure.

Par ailleurs, le SE-Unsa demande que les référents, au regard de leur responsabilité et de leur charge de travail, puissent accéder prioritairement à la classe exceptionnelle créée avec le PPCR.

Et maintenant ?

Cette situation de gagnants/perdants nous a conduit à essayer de conserver la partie favorable en recherchant des pistes d'amélioration pour les autres. Nous ne souhaitons pas le statu quo sur la situation actuelle où cohabitent des régimes indemnitaires allant du simple au double pour des collègues qui évoluent dans les mêmes structures. Le projet de ce système indemnitaire répond à beaucoup de ces problèmes.

Inventer, proposer, négocier sont les éléments de la démarche du SE-Unsa. Nous ne sommes jamais sûrs de tout gagner, encore moins en une seule fois, mais à l'image de la bataille que nous avons été bien seuls au début à mener pour l'ISAE, au SE-Unsa, nous pratiquons un syndicalisme que nous voulons utile aux collègues et qui engrange petit à petit. Ce sera aussi le cas cette fois-ci.